

# DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU DISTRICT DE NYON

## STRATEGIE 2011 - 2016

### Rappel du cadre général

La loi sur le développement économique (LADE) exige que chaque région se dote d'une stratégie de développement économique pour que les différents projets issus des territoires soient éligibles aux soutiens financiers du département de l'Economie (DEC). La stratégie 2008-2011 a permis de soutenir une trentaine de projets dans le district pour un montant d'un peu plus de 2.2 millions de CHF. Le DEC demande aux différentes régions de revisiter leurs stratégies au regard des objectifs du programme de développement économique (PADE 2012-2017) qui a été adopté par le Conseil d'Etat en 2011.

Le district de Nyon s'est doté en 2011 d'un nouveau plan directeur régional stratégique qui a mis en évidence trois axes d'actions et de coordination territoriale concernant l'environnement, les lieux de vie et les mobilités. Les actions en matière de développement socioéconomique, d'aménagement du territoire, d'action culturelle, de développement touristique et de politique sportive concourent toutes directement et indirectement à valoriser les lieux de vie du territoire.

L'expérience vécue dans la mise en œuvre de la stratégie socioéconomique 2008-2011 a démontré que ces actions n'ont pas véritablement été conjuguées et intégrées mais plutôt menées de manière sectorielle. La planification arrêtée a mis en évidence les potentiels de développement pour accueillir 35'000 habitants et 15'000 emplois supplémentaires dans la région. Quels types de nouveaux habitants et emplois souhaitons-nous, est-ce que la population en place souhaite ce développement ?

La réflexion consignée dans la brochure présentée au public en août 2011 « quel développement pour le district de Nyon ? » propose des pistes d'action qu'il s'agit de mettre en œuvre concrètement. Cette stratégie de développement socioéconomique doit être étroitement articulée avec le volet opérationnel du PDRN qui porte sur la même temporalité liée à la législature.

### 1. Constats

Aux abords de la Genève internationale, le district de Nyon connaît une croissance record des emplois, de près de 6% par année, et des habitants, d'environ 2.5% par année. La population du district atteint près de 90'000 habitants fin 2010, avec une part non négligeable d'internationaux. Une attractivité indéniable qu'il s'agit de contenir pour garantir un cadre de vie de qualité.

Cette croissance économique induit des effets positifs, comme la création d'emplois. Elle génère parallèlement des effets négatifs, notamment environnementaux, par exemple les flux de la mobilité individuelle motorisée s'accroissent: près de 50% des emplois sont occupés par des individus résidants hors du district et la proportion importante des actifs du district qui travaillent à Genève et à Lausanne ne se reportent encore qu'insuffisamment sur les transports publics pour leurs déplacements.

Le tableau suivant illustre les aspects positifs et négatifs de la croissance économique du district:

+	-
création d'emplois record	effet inflationniste des salaires élevés des cadres internationaux sur le marché des services, du logement, etc
augmentation de la valeur foncière recettes fiscales importantes	faible maîtrise du foncier par les collectivités part des recettes fiscales redevable au canton, sans garantie d'effet de levier sur le renforcement des équipements existants
croissance de la population	une population de 18 à 35 ans exclue par la hausse des prix du logement ; une population de plus de 65 ans en augmentation avec des besoins adaptés ; pression accrue sur les milieux naturels.
nombre critique d'implantations d'entreprises internationales	des activités endogènes ou locales qui peinent à croître, en raison des coûts du foncier, des services, des ressources, etc.
Une diversification linguistique, culturelle et sociale de la population	des résidents aux attentes très différentes et qui ne se rencontrent pas.
Capacités financières permettant de garantir la protection des richesses naturelles locales	Pression de l'urbanisation, des transports et des loisirs.

## 2. Enjeux

La stratégie de la précédente législature portait l'accent sur le rééquilibrage des emplois en rapport à la croissance de la population résidente. Les statistiques présentées plus haut démontrent bien que la croissance des emplois n'a qu'un faible impact sur les flux pendulaires: le domicile d'un individu ne constitue pas un critère de recrutement.

Les tendances lourdes observées précédemment perdurent donc : consommation de l'espace, explosion de la mobilité individuelle motorisée, faible coordination dans le développement des équipements, des infrastructures et manque d'anticipation des besoins des milieux économiques d'une part, de la société civile d'autre part.

Parallèlement, les processus d'aménagement du territoire tardent à prendre en considération les politiques économiques, sociales et du logement, culturelles, sportives et environnementales. Leur combinaison pourrait néanmoins offrir de meilleures solutions aux problèmes constatés<sup>1</sup>.

Les enjeux étant posés, il est impératif de suivre l'évolution des besoins, de mettre en œuvre des politiques transversales judicieuses qui accompagneront la croissance en cours vers un développement durable. Les moyens et les ressources qui devront en découler accompagneront les différentes actions planifiées.

## 3. Objectifs prioritaires

Le plan d'actions de la stratégie de Régionyon pour garantir la diversité sociodémographique, économique et environnementale dans les lieux de vie tient compte de projets ou d'actions politiques d'intérêt régional qui poursuivent ces objectifs:

- Une réponse concrète aux carences d'équipements en faveur d'une population captive (des jeunes aux aînés) et à plus faibles potentiels économiques : pour les logements d'utilité publique, pour les soins de santé et médico-sociaux (CMS), pour l'accueil de jour des enfants, des équipements pour la création artistique et les équipements de loisirs.

<sup>1</sup> « Quel développement pour le district de Nyon ? », Régionyon, août 2011, 11 pages  
stratégie socioéco 2011 2016

- La priorité à la valorisation des activités en réseaux : économiques, environnementales, sociales, de loisirs, sportives et culturelles présentes dans la région qui ont des retombées positives sur les cadres de vie et touristique.
- L'orientation de la localisation des activités selon leur(s) fonction(s) et la faisabilité des besoins relatifs (accessibilité des sites, conditions foncières, etc.).
- La complémentarité des mesures à mettre en oeuvre pour améliorer l'intégration économique, environnementales et culturelle du projet dans le tissu existant dans le périmètre concerné.
- Des processus participatifs et informatifs dans la conduite des projets.

*Exemples de projet ou d'action : centres de compétences; équipements sportifs et culturels; logements d'utilité publique ; réseaux de mobilité douce et agro-environnementaux ; potentiels de production d'énergie renouvelable, renforcement et l'extension des centres urbains et régionaux.*

## 4. Cadre d'actions

Chaque projet doit être évalué en fonction de son contexte, suivant les axes méthodologiques proposés ci-après. Le pilotage du projet réunit et planifie les ressources nécessaires pour mener à bien le projet. Les besoins identifiés et les orientations stratégiques qui en ressortiront devront être approfondis par le biais de processus participatifs et de partenariats public-privé.

### 4.1) La vocation des centres régionaux, leur positionnement économique, touristique et la complémentarité des sites stratégiques (pôles de développement)

Le partage d'expériences et d'objectifs entre les élus exécutifs des centres régionaux du district permettrait de positionner chaque centre régional dans un rôle singulier et complémentaire les uns des autres. Il en résultera la mise en place de collaborations région-communes pour doter chaque centre des leviers nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Des préalables sont nécessaires à l'accompagnement des projets de chaque centre:

- 4.1.1 Le positionnement économique et/ou touristique recherché et ses liens à la région.
- 4.1.2 Le rôle de chaque futur site stratégique et sa complémentarité au centre existant.
- 4.1.3 La déclinaison en activités nécessaires et souhaitées pour le site futur (capacité d'accueil de plus de 15'000 emplois à terme).
- 4.1.4 La mise en place d'outils / de projets pour garantir et valoriser les spécificités sociales, économiques, culturelles et écologiques souhaitées.

### 4.2) La vitalité des centres secondaires et des villages en complémentarité avec les activités de proximité, la valorisation et la transformation des ressources naturelles

La région présente une importante diversité d'activités économiques, écologiques et culturelles. Il s'agit de préserver/valoriser cette particularité en privilégiant les synergies potentielles en recherche et innovation notamment.

Parallèlement, pour limiter les effets pervers du pendularisme (villages dortoirs), il est essentiel de renforcer la diversité des activités socio-économiques, culturelles et écologiques dans ces lieux de vie. Dans ce sens, la revalorisation de certaines activités secondaire et tertiaires doit être réfléchi en conséquence.

Des préalables sont nécessaires à l'accompagnement des projets:

- 4.2.1 Le positionnement économique et/ou touristique recherché et ses liens à la région.
- 4.2.2 Le rôle de chaque futur site d'activités et sa complémentarité au centre existant.
- 4.2.3 La déclinaison en activités nécessaires et souhaitées pour le centre et le site futur.
- 4.2.4 La mise en place d'outils / de projets pour garantir et valoriser les spécificités sociales, économiques, culturelles et écologiques souhaitées.

#### **4.3) La dynamisation des systèmes de production agricole**

Les espaces ouverts de la région, fondamentaux de la qualité de vie régionale, sont gérés principalement par les agriculteurs. L'économie agricole est confrontée à de nombreuses pressions menaçant la durabilité de leurs activités. Il s'agit d'aider ces acteurs à dynamiser leurs activités économiques sur une base durable et de faciliter la coexistence des activités urbaines et agricoles.

La plupart des projets soutenus à ce jour par Régionyon ont des impacts sur la dynamisation économique et la coexistence urbaine et rurale, simultanément. C'est le cas des projets agro-paysagers et de la Maison des Vins. Ces éléments confirment que Régionyon a un rôle de coordinateur pour orienter les projets vers:

- 4.3.1 Une promotion coordonnée des produits agricoles et viticoles de La Côte ; garantir une visibilité ou une vitrine des produits du terroir dans les centres ;
- 4.3.2 Un soutien aux projets agro-environnementaux permettant une mise en valeur du patrimoine agricole et paysager ainsi qu'une diversification durable des activités des agriculteurs ;
- 4.3.3 Le soutien au projet visant à renforcer le bon équilibre entre les activités urbaines de loisirs et les activités agricoles (itinéraires pour la mobilité douce et de loisirs).